

REPUBLICQUE FRANCAISE	MAIRIE DE PEISEY NANCROIX
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Nombre de conseillers : 15	L'an deux mil vingt-cinq, Le dix février,
En exercice : 13	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.
Présents : 09	<b>Etaient présents :</b>
Votants : 11	Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Pouvoirs : 02	Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.
Pour 11	<b>Absents-Excusés :</b>
Contre /	Madame Céline COMBAZ (pouvoir à Guillaume VILLIBORD), Messieurs Romain GIACHINO (pouvoir à Benoît RICHERMOZ), François POCCARD-MARION (pouvoir à Jean-Pierre GIACHINO) et Bernard PRAIZELIN.
Abstention /	Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.
Date de convocation : 05/02/2025	
Date d'affichage : 17/02/2025	

**Délibération N°2025/02/013 : Validation d'un candidat sélectionné par la Commission Ad Hoc dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt à Nancroix (parcelle ZO 151)**

*Monsieur François POCCARD-MARION, même absent, étant directement intéressé dans cette affaire, ne prendra pas part au vote ; son pouvoir ne sera donc pas pris en compte dans le cadre des votes.*

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, ses articles L2122-4 et L2125-1 et suivants,

**VU** les articles L2021-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2024/04/034 portant Appel à manifestation d'Intérêt dans le cadre de la cession de la parcelle ZO 151 ;

**VU** la délibération n°2024/07/063, portant validation du cahier des charges et création d'une commission dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt à Nancroix (parcelle ZO 151) ;

**CONSIDERANT** que la Commission « Ad Hoc » s'est tenue le 20 janvier 2025 à 18h00, afin de procéder à une analyse des offres transmises ainsi qu'au classement des candidats ;

Monsieur le Maire rappelle qu'un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé, afin de permettre à un artisan de s'implanter sur le territoire, par la création d'un local artisanal (tel que défini au sein du lexique du PLU), ainsi que la création d'un appartement ou d'une résidence occupée à titre d'habitation principale.

Il rappelle également que la date de fin de remise des offres s'est vue prolongée à deux reprises, soit :

- Une modification le 15/10/2024, pour une date de fin de remise des offres le 30/11/2024 avant 10h00.
- Une modification le 20/11/2024, pour une date de fin de remise des offres le 30/12/2024 avant 10h00.

Ces extensions ont été justifiées par la nécessité de faire réaliser un bornage, ainsi qu'un plan topographique. Le dossier initial prévoyant une telle éventualité, a permis de prolonger ledit délai.

Au terme de cette procédure, trois candidatures ont été reçues et déclarées recevables par la Commission. Après étude des offres, celle-ci s'est réunie le 20 janvier 2025 à 18h00, pour procéder à un classement des candidats en fonction des différents critères mentionnés dans l'appel à manifestation d'intérêt.

Les trois candidatures étaient les suivantes :

- SELVIK Christopher ;
- DEBUISSON François ;
- POCCARD-MARION Juliette et CHARAZAC Julien ;

A l'issue de l'étude et de l'ouverture des dossiers de candidature remis par les trois postulants susnommés, la Commission Ad Hoc a procédé au classement des candidats comme suit :

- 1<sup>ère</sup> place : DEBUISSON François ;
- 2<sup>ème</sup> place : POCCARD-MARION Juliette et CHARAZAC Julien
- 3<sup>ème</sup> place : SELVIK Christopher ;

Avant de valider la sélection du classement retenu par la Commission, Monsieur le Maire tient à remercier les différents candidats ayant déposé un dossier.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

### ***Le Conseil Municipal,***

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** et **ACTE** le classement des candidats pour l'attribution de la parcelle ZO151, par l'établissement d'une promesse de vente après vérification et présence au dossier, ainsi que leur recevabilité, de toutes les pièces visées au cahier des charges;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération et notamment d'engager la procédure de rédaction de ladite promesse de vente.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Le Secrétaire de séance,  
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

